

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 décembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DES TAXES SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je viens encore une fois plaider la cause de l'industrie touristique dans ma circonscription de Grey-Simcoe et dans tout le pays. Ce secteur s'en va tout simplement à vau-l'eau. Non seulement le nombre de touristes a diminué, mais l'industrie est aussi en butte aux obstacles et aux entraves que lui suscitent les gouvernements surtout en matière de fiscalité, notamment l'impôt sur l'hébergement et l'alimentation ainsi que les taxes extrêmement élevées sur les boissons alcoolisées et l'essence. Le comble, c'est que le secteur touristique vient d'essuyer un autre revers, une nouvelle hausse des tarifs aériens par les six grandes lignes aériennes du Canada.

Au cours des sept premiers mois de l'année, les recettes provenant de la vente des boissons alcoolisées dans les hôtels ont baissé et le taux d'occupation a encore chuté de 10 p. 100. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a récolté 6 milliards de dollars en impôts sur les seules boissons alcoolisées en 1981-1982, un bond de 16 p. 100, sans compter les autres milliards que les gouvernements provinciaux ont empochés.

En haussant les frais de transport, en vendant le gallon d'essence près de deux fois le prix exigé aux États-Unis, en imposant à l'excès les spiritueux et en faisant monter les frais d'hébergement au Canada, on tâche par tous les moyens de faire fuir les touristes étrangers. On décourage systématiquement toute tentative pour accroître le tourisme et réduire notre déficit à ce titre. C'est pourquoi j'exhorte tous les niveaux de gouvernement d'un bout à l'autre du Canada à adopter de concert une attitude sensée, qui fait cruellement défaut, pour venir à bout des problèmes du secteur touristique, de manière que nous puissions enfin nous occuper de mettre pleinement en valeur cette industrie si importante.

* * *

VIA RAIL

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE EDMONTON-VANCOUVER

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Axworthy) a annoncé aujourd'hui à l'extérieur du Parlement le rétablissement de certains services de VIA Rail que le gouvernement avait supprimés l'année dernière à l'insu du Parlement et sans consultations

publiques. Mon parti, qui a tenu les audiences publiques que le gouvernement n'a pas voulu tenir et qui s'est opposé à la décision unilatérale de supprimer des services de VIA Rail, se réjouit de voir que le gouvernement commence à changer son fusil d'épaule.

Toutefois, je m'inquiète vivement de ce que parmi les services dont on a annoncé la reprise aujourd'hui il n'y a pas le service de VIA entre Edmonton et Vancouver. C'est là un des principaux circuits touristiques du Canada et le service en question devrait être rétabli immédiatement. Non seulement ce service-voyageurs contribuerait à l'économie régionale de l'ouest du Canada, mais il aurait une forte incidence positive sur le tourisme canadien, sur notre balance commerciale et sur la relance économique du Canada en général. Il favoriserait en outre grandement l'unité nationale, car il serait bon pour les Canadiens de pouvoir facilement emprunter ce parcours pour admirer la majesté des Rocheuses canadiennes et d'être ainsi fiers d'être Canadiens.

Permettez-moi de dire quelques mots de la localité de Jasper. Celle-ci a été trois fois éprouvée par suite de la politique du gouvernement actuel en matière de transports. D'abord, il a hésité à nous fournir un service aérien satisfaisant. Ensuite, il a maintes fois menacé de condamner la route Banff-Jasper. Enfin, il a décidé unilatéralement de supprimer le service de VIA Rail. Il se peut que le ministre échelonne ses annonces de reprises de services en fonction de son propre calendrier politique, mais j'estime que le développement économique et touristique de l'ouest du Canada est trop important pour être assujéti au calendrier politique du ministre. J'espère que celui-ci va rétablir immédiatement le service de VIA Rail.

* * *

LA SANTÉ

LES DANGERS QUE PRÉSENTE LA PROLIFÉRATION DES APPAREILS STÉRÉOPHONIQUES COMPORTANT UN CASQUE D'ÉCOUTE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, des millions de petits appareils stéréophoniques sont vendus dans le monde entier. Ces appareils fixés à la ceinture et reliés à un casque d'écoute sont devenus très populaires parmi les amateurs de jogging et les cyclistes. Un récent article du *British Medical Journal* a loué les qualités sonores de ces appareils, mais d'autres ont lancé un avertissement, soulignant les risques de surdité auxquels s'exposent les utilisateurs imprudents qui mettent le volume trop élevé. Des recherches récentes effectuées au Radcliffe Infirmary à Oxford ont démontré que ces appareils peuvent produire jusqu'à 105 décibels. En comparaison, le bruit d'une foreuse pneumatique n'est, à une distance de dix pieds, que de 90 décibels.